

PIÈCES À FOURNIR



❑ e-photo et signature numérique*

*Il n'y a pas de changement lors de la prise de la photographie. Celle-ci effectuée, on vous demande d'apposer votre signature à l'aide d'un stylet sur une tablette ou un écran tactile. Puis les données sont envoyées automatiquement à l'administration. Des photos imprimées vous sont remises, comme lors d'une prise de vue classique. Il vous est également remis **un numéro unique à 22 chiffres, qu'il faudra nous communiquer.** Pour que ces données soient acceptées, il faut qu'elles soient produites selon des modalités définies par l'**ANTS** les photographes sont alors agréés pour ce télé-service. Afin que vous puissiez les identifier plus facilement, ils apposent une vignette bleue.



❑ 1 Photocopie recto/verso d'une pièce d'identité.

❑ 1 justifi catif de domicile (Electricité, Eau, téléphone, internet). (de moins de 3 mois)

❑ 1 attestation d'hébergement (le cas échéant) avec la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergent.

❑ 3 enveloppes timbré 20gr.



❑ Votre ancien dossier cerfa 02 (le cas échéant)

❑ La copie de l'attestation de recensement (16 ans)

ou du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) (16 ans et +)
ou du certificat de participation à la journée d'appel à la défense (JAPD) (16 ans et +)
ou du certificat d'exemption (16 ans et +)

❑ 1 copie de l'attestation scolaire de sécurité routière 2 (ASSR 2) si né après janvier 1988 ou de l'attestation de sécurité routière (ASR)

GRETA pour les personnes qui n'ont pas fait leurs études en France (01.40.40.36.25 Paris)
ou info@qita.areta.fr [Le Greta enverra une convocation à l'examen pour obtention de l'**ASR**].

01 42 93 91 50

3, rue de Moscou - 75008 Paris (métro Liège, ligne 13)

www.ecole-de-conduite-acceleree.fr